

Sensibiliser la filière automobile



La Mission Environnement de la CMA propose des ateliers d'information et de sensibilisation sur les obligations environnementales de l'entreprise. Premier cœur de cible : la filière automobile, dont les pratiques ont un fort impact environnemental.

Le 28 août, ils étaient une douzaine de garagistes à participer au deuxième atelier organisé par la CMA à l'URMA de Saint-Gilles-les-Hauts. Soit près du double par rapport à la première session, le 3 juin.

« L'objectif de ces ateliers, participatifs et interactifs, est de faire prendre conscience aux garagistes qu'ils sont concernés par de nombreux points du Code de l'environnement. De la collecte des huiles usagées au traitement des déchets dangereux, en passant par le tri des déchets banals. Sans oublier l'impact de leur activité sur les pollutions de l'air, de l'eau et sonore », explique Chloé Pichard, de la Mission Environnement de la CMA. Animatrice de ces ateliers, Chloé conseille également les professionnels sur les filières gratuites existantes (et efficaces) ou, tout simplement, sur les bonnes pratiques.

Si la plupart des participants ont pour motivation principale de réduire leur stock de déchets en tous

genres, de plus en plus de professionnels de l'automobile semblent vouloir se différencier de la concurrence en proposant un service éco-respectueux. Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat « Quelle que soit leur motivation, notre ambition est de leur donner envie de passer à l'action ! ». Et d'ajouter : « on incite les garagistes à s'inscrire aux deux prochaines sessions, les 17 octobre et 28 novembre. D'autant que leur participation leur donne accès à un pré-diagnostic gratuit afin de constater, au sein de leur entreprise, les écarts par rapport aux lois environnementales. »

Les tarifs de ces ateliers étant variables, il est préférable de se rapprocher de la Mission Environnement ou de se renseigner auprès de son OPCA sur les possibilités de financement.

Mission Environnement de la CMA

Tél. : **02 62 45 52 52**

Plus d'infos sur www.artisanat974.re

(rubrique Artisan - Conseils et prestations - Environnement et développement durable - Déchets)

DES AIDES À L'INVESTISSEMENT

Équipement en technologies propres, achat de matériel de protection pour la santé et l'environnement, déménagement en zone d'activité... Les projets d'investissement liés à l'environnement des professionnels de l'automobile peuvent bénéficier d'aides financières substantielles et cumulables, proposées par la Région, l'ADEME, l'Office de l'eau et la CGSS.

Renseignements et contacts auprès de la Mission Environnement